

ÉTUDES DE LA DGSF

Document d'études N° 02/2024

La flambée des prix du riz et le spectre d'une crise alimentaire en Afrique : quelle option pour le Sénégal ?

Février 2024

2024

UNE ÉTUDE DE LA DGSF

Analyse réalisée par la Direction Générale du Secteur Financier, chargée de la régulation et de la supervision du secteur financier sénégalais.

Auteurs

Dr. Abdoul Khadry SALL

Économiste-chercheur à la Direction générale du Secteur financier

M. Birane CISSE

Ingénieur statisticien-économiste à la Direction générale du Secteur financier

M. Sidy TRAORE

Ingénieur statisticien-économiste à la Direction générale du Secteur financier

Dr. Ndèye Sokhna DIALLO

Économiste-chercheuse à la Direction générale du Secteur financier

*Les opinions émises dans ce document sont propres à ses auteurs et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du
Ministère des Finances et du Budget.*

TABLE DES MATIERES

Résumé	iv
Contexte et justification	2
I. Production mondiale de riz	3
II. Echanges commerciaux de riz sur le marché mondial	5
III. Evolution des prix sur le marché international	7
IV. Part des importations de riz indien dans les importations du Sénégal	9
Conclusion.....	11

Résumé

L'Inde, premier pays exportateur de riz dans le monde, a décidé depuis le 20 juillet 2023 d'interdire ses exportations de riz blanc non basmati. Cette mesure se justifie, selon les autorités indiennes par leur souci de préserver et de garantir un approvisionnement adéquat pour les consommateurs indiens et atténuer la hausse des prix sur le marché intérieur.

Cette suspension n'est pas sans conséquence sur le marché international. A ce titre, le prix du riz ne cesse de grimper, passant de 461 dollars la tonne en janvier 2023 à 609 dollars la tonne en septembre, après avoir atteint un niveau de 619 dollars la tonne au mois d'août. Cette hausse des coûts risque de mettre en péril la sécurité alimentaire de plusieurs pays d'Afrique de l'ouest, dont le Sénégal qui dépend fortement des approvisionnements en riz indien.

Ces dernières années, l'Inde est le premier fournisseur de riz du Sénégal devant le Brésil et la Thaïlande. En effet, entre 2018 et 2022, l'Inde a fourni entre 750,8 mille et 856,5 mille tonnes de riz au Sénégal, soit respectivement 62,6% et 59,3% des importations issues des grands partenaires après près de 80% en 2021 (895,0 mille tonnes). Avec des importations en moyenne de plus de 55%, le Sénégal connaît une forte dépendance vis-à-vis du marché indien pour son approvisionnement en riz. A cet effet, toute restriction d'exportations de riz décidée par les autorités indiennes compliquerait l'approvisionnement du Sénégal et pourrait exacerber des tensions sur le marché national.

Pour parer à ces éventualités, les pouvoirs publics ont affiché une volonté d'arriver à une autosuffisance en riz et de réduire la vulnérabilité du pays en matière de sécurité alimentaire avec de nombreuses initiatives notamment le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) ainsi que des interventions en termes d'aménagements hydroagricoles, de construction d'infrastructures de stockage, de fourniture d'équipements et d'amélioration des mécanismes de financement. Toutefois, le pays reste encore dépendant de l'approvisionnement extérieur et les gaps à combler sont importants. Une situation qui l'expose aux turbulences sur le marché international. Face à la suspension des exportations de l'Inde et cette conjoncture peu favorable, les autorités devraient :

- ❖ suspendre de façon temporaire les réexportations des stocks de riz placés en entrepôt de stockage ;
- ❖ suspendre les exportations de riz local afin de renforcer les stocks à mettre à la disposition des consommateurs ;
- ❖ diversifier davantage les approvisionnements de riz provenant des autres principaux exportateurs que sont la Thaïlande, le Vietnam et, dans une certaine mesure, le Pakistan et les États-Unis ;
- ❖ constituer des stocks de sécurité pour parer aux éventuels déficits du marché ;
- ❖ promouvoir la production rizicole locale pour briser cette dépendance notamment dans les investissements structurants, la recherche dans les engrais, la formation des acteurs de la chaîne de valeurs et l'irrigation ;
- ❖ évaluer la politique d'autosuffisance en riz

Summary

India, the leading rice exporting country in the world, has decided since July 20, 2023 to ban its exports of non-basmati white rice. This measure is justified, according to the Indian authorities, by their concern to preserve and guarantee an adequate supply for Indian consumers and to mitigate the rise in prices on the domestic market.

This suspension is not without consequences on the international market. As such, the price of rice continues to rise, going from \$461 per ton in January 2023 to \$609 per ton in September, after reaching a level of \$619 per ton in August. This increase in costs risks jeopardizing the food security of several West African countries, including Senegal, which is heavily dependent on supplies of Indian rice.

In recent years, India has been the leading supplier of rice to Senegal, ahead of Brazil and Thailand. Indeed, between 2018 and 2022, India supplied between 750.8 thousand and 856.5 thousand tonnes of rice to Senegal, or respectively 62.6% and 59.3% of imports from major partners after nearly 80 % in 2021 (895.0 thousand tons). With imports averaging more than 55%, Senegal is highly dependent on the Indian market for its rice supply. To this end, any restriction on rice exports decided by the Indian authorities would complicate supplies to Senegal and could exacerbate tensions on the national market.

To deal with these eventualities, the public authorities have demonstrated a desire to achieve self-sufficiency in rice and to reduce the country's vulnerability in terms of food security with numerous initiatives, notably the Program to Accelerate the Rate of Agriculture. Senegalese (PRACAS) as well as interventions in terms of hydro-agricultural developments, construction of storage infrastructure, supply of equipment and improvement of financing mechanisms. However, the country still remains dependent on external supplies and the gaps to be filled are significant. A situation which exposes it to turbulence on the international market. Faced with the suspension of exports from India and this unfavorable situation, the authorities should:

- ❖ temporarily suspend re-exports of rice stocks placed in storage warehouses;
- ❖ suspend exports of local rice in order to strengthen stocks to be made available to consumers;
- ❖ further diversify rice supplies from other major exporters such as Thailand, Vietnam and, to a certain extent, Pakistan and the United States;
- ❖ build up safety stocks to deal with possible market deficits;
- ❖ promote local rice production to break this dependence, particularly in structuring investments, research in fertilizers, training of actors in the value chain and irrigation;
- ❖ evaluate the rice self-sufficiency policy

Contexte et justification



L'Inde, premier pays exportateur de riz dans le monde, a décidé depuis le 20 juillet 2023 d'interdire ses exportations de riz blanc non basmati. Cette suspension des exportations du riz indien n'est pas une première. En 2022, le pays avait interdit des exportations de brisure de riz (sous-produit du processus de production du riz), après une sécheresse importante qui sévissait dans les principales régions rizicoles, et imposé une taxe de 20% sur les exportations de riz de qualité supérieure.

Les autorités indiennes justifient cet arrêt par leur souci de préserver la sécurité alimentaire sur son propre territoire. A travers cette mesure, le pays souhaite garantir un approvisionnement adéquat pour les consommateurs indiens et atténuer la hausse des prix sur le marché intérieur. Selon les autorités, cette nouvelle mesure vise à assurer une disponibilité suffisante de la denrée dans un contexte où les pluies de moussons tardives, mais abondantes ont causé des dommages importants aux cultures.

Cette mesure qui a provoqué des achats de panique et des rayons de riz vides dans les épiceries indiennes aux États-Unis et au Canada, ne sera pas sans conséquence pour le marché international. A ce titre, le prix du riz ne cesse de grimper, passant de 461 dollars la tonne en janvier 2023 à 609 dollars la tonne en septembre, après avoir atteint un niveau de 619 dollars la tonne au mois d'août. Cette hausse des coûts risque de mettre en péril la sécurité alimentaire de plusieurs pays d'Afrique de l'ouest, dont le Sénégal qui dépend fortement des approvisionnements en riz indien. Face à cette situation, le Sénégal s'est engagé à assurer son autosuffisance en riz comme le stipule la quatrième orientation majeure de l'action du nouveau gouvernement : « **la souveraineté économique et la prospérité du Sénégal, l'exploitation optimale des ressources naturelles et le développement endogène durable des territoires** ». En outre, à court terme, cet engagement s'inscrit en droite ligne du PROJET en son Axe 2 : « **la lutte contre la cherté du coût de la vie et l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages** »

Dans ce contexte, cette note examine la dynamique du marché mondial du riz à travers la production et les échanges commerciaux, l'évolution des prix sur le marché international ainsi que la dépendance du Sénégal vis-à-vis du riz indien et conclut avec des recommandations.



I. Production mondiale de riz

Sur le plan mondial, le riz est l'une des principales plantes céréalières. La production mondiale de riz enregistre une croissance régulière depuis plus de 60 ans. Elle est passée de 215 millions de tonnes en 1961 à 776 millions en 2022 après avoir atteint 789 millions en 2021, soit des hausses de plus de 3,6 fois. Cette production est principalement dominée par l'Asie. En 2022, elle en fournit presque les 90 %, suivie de l'Afrique et des Etats-Unis d'Amérique qui en assurent respectivement les 5,1 % et 4,4 %. Les productions provenant de l'Europe et de l'Océanie sont très faibles, de l'ordre de 0,4 % et 0,09 % respectivement.

Avec 210 millions de tonnes, soit 27 % de la production mondiale de riz, la Chine arrive en tête du classement des pays producteurs, devant l'Inde avec 196 millions de tonnes, soit 25 % de cette production. Elles assurent plus de la moitié de la production mondiale de riz. A ces pays, s'ajoutent le Bangladesh (7,4 %), l'Indonésie (7,1 %) et le Viet Nam (5,5 %). Le Pakistan arrive à la dixième position avec 1,4 % de la production mondiale de riz alors que les Etats-Unis d'Amérique se positionnent à la quatorzième place avec 1 % de la production.

Figure 1 : Evolution de la production mondiale de riz

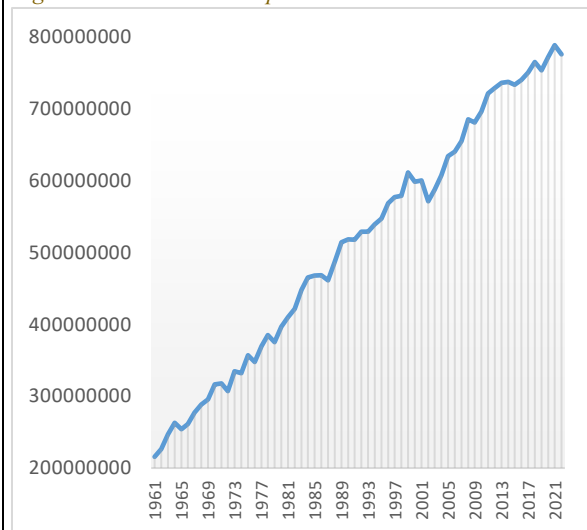


Figure 2 : Répartition de la production mondiale de riz

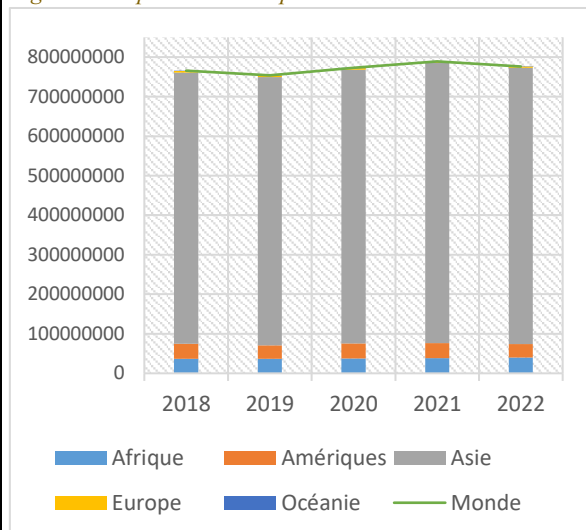


Figure 3 : Répartition de la production de riz en 2022

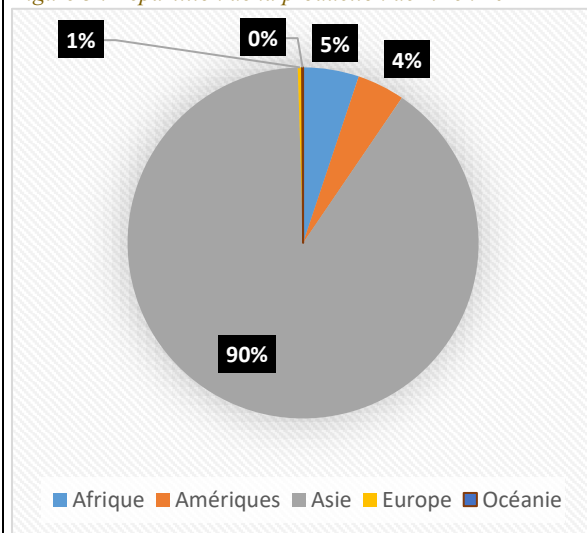
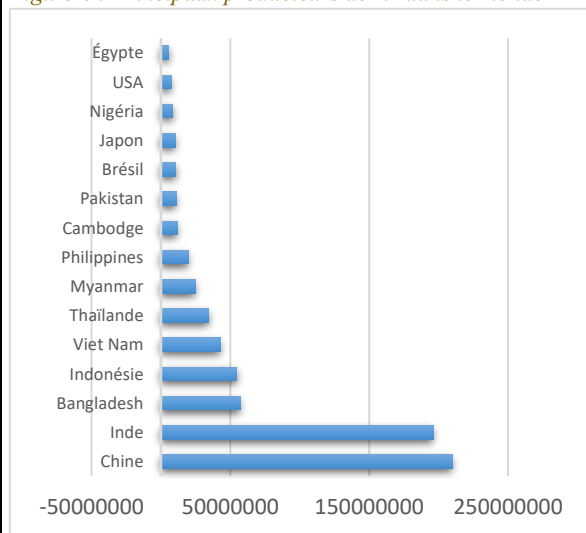


Figure 4 : Principaux producteurs de riz dans le monde



Source : FAO, calculs DGFSF

Par ailleurs, la Chine et l'Inde sont aussi de grands consommateurs de riz. Leur production est donc principalement destinée à leur propre marché, de sorte que la part de leur production qui est exportée sur la période 2018-2022 n'est, en moyenne, que de 1,1 et 8,6 % respectivement (soit moins de 20 millions de tonnes), chiffres assez faibles au regard des autres principaux producteurs de riz, notamment le Viêt Nam (11,1 %), la Thaïlande (23,8 %), le Pakistan (35,5 %) et les Etats-Unis (35,7 %).



II. Echanges commerciaux de riz sur le marché mondial

En dépit de la faible proportion des exportations, le commerce international du riz n'a cessé de se développer au cours des dernières années, principalement du fait de la demande croissante de l'Afrique, et plus particulièrement d'Afrique de l'Ouest. Entre 2018-2022, les exportations mondiales de riz ont connu une tendance haussière (Figure 5). Elles sont évaluées à 54,7 millions de tonnes en 2022 contre 44,7 millions de tonnes en 2018, soit une progression de 22,4%. Comparativement à 2021, la hausse des exportations est ressortie à 3,4% en 2022.

Les quantités de riz exportées par les principaux expéditeurs ont progressé sur la période sous-revue, excepté la Thaïlande dont les tonnes de riz expédiées ont diminué de 30,5%. En termes de part de marché, la part de l'Inde, premier expéditeur mondial de riz, a progressé de 14,5 points de pourcentage en 2022 pour ressortir à 40,6% soit 22,2 millions de tonnes contre 26,1 % soit 11,7 millions de tonnes en 2018. En 2022, 42 pays obtiennent plus de 50 % de leurs importations totales de riz en provenance de l'Inde, une part importante difficilement remplaçable par des importations en provenance d'autres grands pays exportateurs comme, la Thaïlande, le Pakistan ou le Viet Nam qui détiennent respectivement 14,1%, 8,4% et 8,0% des quantités de riz exportées. L'Afrique n'est pas en reste, notamment le Libéria (96,3%), la République de Guinée (93,6%), le Madagascar (90,3%), l'Ethiopie (80,2%), la Somalie (83,6%), la Centrafrique (87,8%), où l'essentiel de leurs importations de riz provient de l'Inde.

Au titre de l'orientation géographique des achats de tonnes de riz, la progression rapide des parts de marché de l'Asie attribuable principalement à la Chine (6,2 millions de tonnes en 2022 contre 4,9 millions de tonnes en 2021) et aux Philippines (3,9 millions de tonnes en 2022 contre 3,0 millions de tonnes en 2021), et dans une moindre mesure à la Malaisie (1,2 million de

tonnes en 2022 contre 1,1 million tonnes en 2021), permet à cette région du monde d'être l'importateur le plus dynamique sur les marchés internationaux de riz. Les importations de l'Iran et de l'Arabie Saoudite troisième et septième pays importateur mondial de riz, ont augmenté respectivement de 110,8% et 13,3 % en 2022. En Afrique, les importations de riz de la Côte d'Ivoire quatrième et du Bénin cinquième au rang mondial se sont établies respectivement à 1,6 million et 1,5 million de tonnes en 2022 contre 1,4 million de tonnes en 2021 pour chacun des deux pays, devant le Sénégal qui occupe la sixième place des plus grands acheteurs de riz avec 1,5 million de tonnes en 2022 contre 1,2 million en 2021.

Figure 5 : Répartitions des exportations de riz (en tonnes)

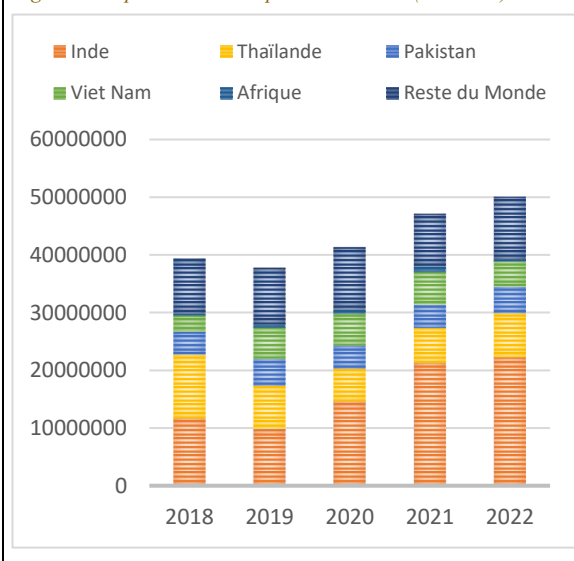
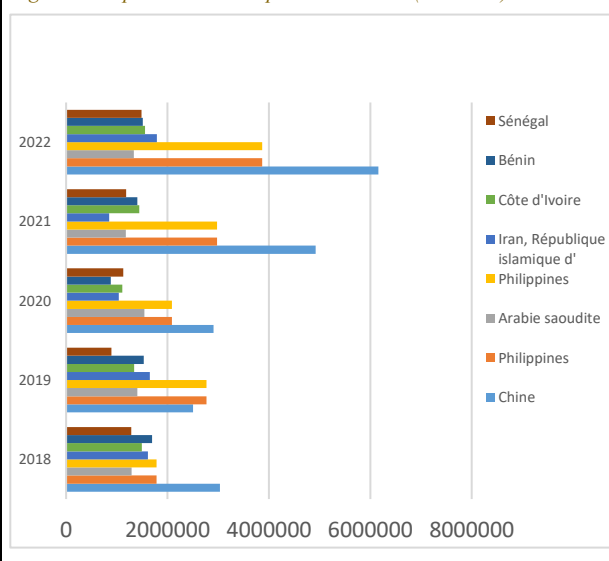
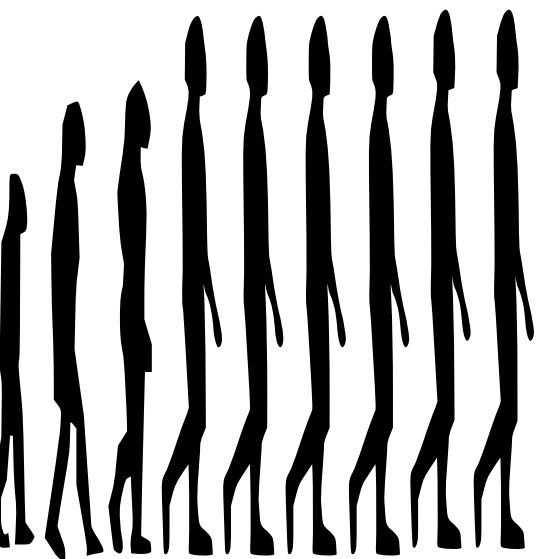


Figure 6 : Répartitions des importations de riz (en tonnes)



Sources : TRADE MAP, calculs DGSF



III. Evolution des prix sur le marché international

En conséquence de la forte concentration de la production et des exportations, le marché mondial de riz se caractérise par une tendance globalement à la hausse des prix passant de 121 \$ la tonne en 1990 à 507 \$ la tonne en 2022, soit une hausse de plus de 300 % (Figure 7). Cette dynamique est toutefois marquée par une volatilité structurelle des prix, avec des périodes de hausse (1990-1996 ; 2001-2008 ; 2015-2022) et des périodes de baisse (1996-2001 ; 2008). Cette instabilité caractéristique est imputable à plusieurs facteurs conjoncturels tels que des récoltes catastrophiques ou record, des inondations, la gestion des stocks ou l'instabilité politique qui exercent une incidence directe sur le niveau de production. Plusieurs facteurs structurels ont eux aussi une incidence de taille sur les prix du riz : la forte demande de riz des pays émergents tels que la Chine et l'Inde, la consommation croissante en Afrique, les glissements entre les céréales dus à une demande croissante d'aliments destinés aux animaux et la production de céréales utilisées dans la production d'agrocarburants. Tous ces facteurs génèrent d'importantes fluctuations du prix du riz sur le marché international.

Avec les tensions notées sur le marché mondial liées notamment à l'arrêt des exportations du riz en provenance de l'Inde, les tendances haussières du prix du riz se sont maintenues au cours des derniers mois (Figure 8). De 382 \$ la tonne en janvier 2022, le prix du riz sur le marché mondial est ressorti à 609 dollars au mois de septembre 2023 après avoir atteint 619 dollars en août 2023, des prix très proches à celui de 620 \$ noté lors de la crise alimentaire de 2008.

Figure 7 : Evolution annuelle du prix du riz

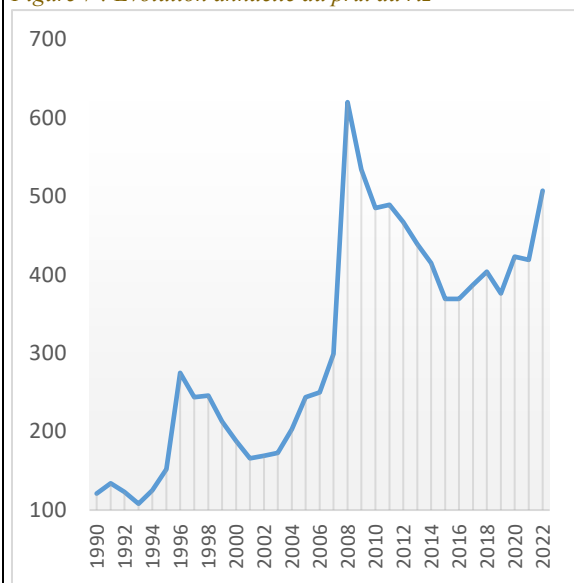
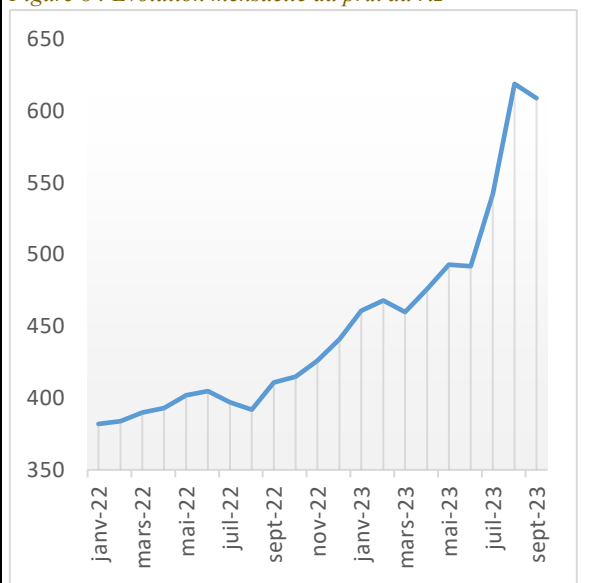


Figure 8 : Evolution mensuelle du prix du riz



Source : OSIRIZ/InfoArroz, calculs DGSF

Cette évolution du prix est imputable à celle des différentes catégories de riz. Elles sont scindées en deux segments. D'une part, il existe un marché du riz onéreux, de qualité supérieure (soit moins de 10 % de grains de riz cassé), qui est principalement exporté par les États-Unis et la Thaïlande vers l'Europe, le Moyen-Orient et le Japon. D'autre part, le marché du riz peu onéreux, de moindre qualité (plus de 10 % de grains de riz cassé), répond à la demande des pays les plus pauvres, qui quitte principalement la Thaïlande, le Vietnam et le Pakistan pour prendre la direction de l'Afrique, l'Amérique latine et d'autres pays asiatiques.

La presque totalité des types de riz ont vu leur prix augmenter fortement entre le deuxième et le troisième trimestre 2023 (Tableau 2). Le riz thaïlandais a connu des hausses entre 16,7 % et 21,5 % alors que le riz vietnamien a progressé entre 21,9 % et 23 %. La progression des prix la plus faible est celle constatée pour le riz américain (0,2 %). Pour les types de riz pack 25% et thaï A1 super, les prix ont augmenté de l'ordre de 8,6 % et 7,7 % respectivement.

Tableau 1 : Evolution des prix des différentes catégories de riz sur le marché mondial

	Trim1-2023	Trim2-2023	Trim3-2023	Var (T1_T2)	Var (T2_T3)
US 2/4 grain long	723	731	732	1,0	0,2
Thaï 100% B	481	506	614	5,2	21,5
Thaï 5%	471	495	599	5,1	21,2
Thaï Etuvé	475	499	599	4,9	20,2
Inde 5%	428	452	518	5,6	
Viet 5%	458	490	598	7,1	21,9
Inde 25%	416	432	472	3,8	
Thaï 25%	455	469	547	3,1	16,7
Viet 25%	438	472	580	7,7	23
Pack 25%	442	475	515	7,3	8,6
Thaï A1 Super	435	431	464	-1,1	7,7

Source : FAO, calculs DGSF



IV. Part des importations de riz indien dans les importations du Sénégal

Le riz occupe une place prépondérante dans la consommation des ménages du Sénégal. Les importations de riz ont été évaluées à 346,8 milliards FCFA en 2022 contre 262,4 milliards FCFA en 2021, soit un rebond de 32,1% (Figure 9). De même, les quantités achetées ont augmenté de 24,6% en 2022 pour atteindre 1,5 million de tonnes contre 1,2 million de tonnes en 2021 (Figure 10). Ainsi, la part des importations de riz en valeur est ressortie à 4,6% des importations totales en 2022.

Figure 9 : Evolution des importations de riz (en mds FCFA)

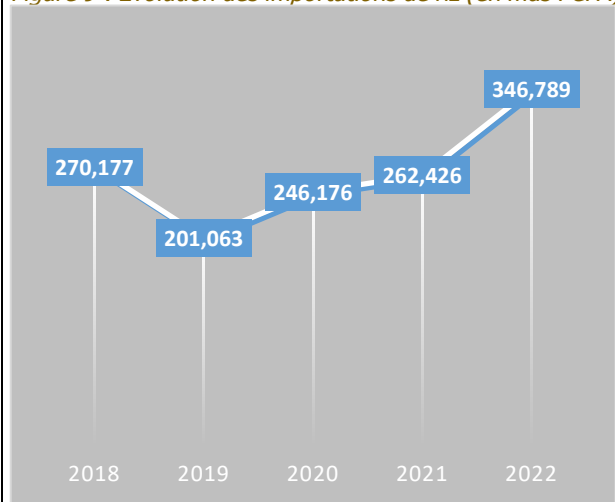
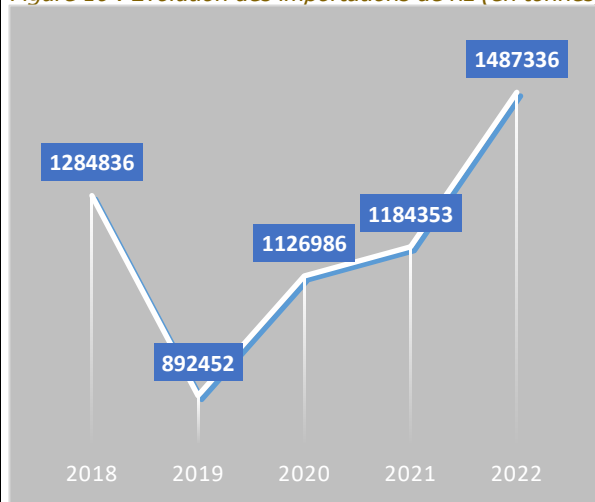


Figure 10 : Evolution des importations de riz (en tonnes)



Source : ANSD, calculs DGSF

L'analyse de la provenance des importations montre qu'au courant de l'année 2022, les achats extérieurs de riz sont essentiellement effectués depuis l'Inde (187,6 milliards FCFA en 2022 contre 185,6 milliards FCFA en 2021), la Thaïlande (62,2 milliards FCFA en 2022 contre 32,2 milliards FCFA en 2021), le Brésil (50,3 milliards FCFA en 2022 contre 20,9 milliards FCFA en 2021) et le Pakistan (36,1 milliards FCFA en 2022 contre 8,1 milliards FCFA en 2021).

Ces dernières années, l'Inde est le premier fournisseur de riz du Sénégal devant le Brésil et la Thaïlande (Figures 11 ; 12). En effet, entre 2018 et 2022, l'Inde a fourni entre 750,8 mille et 856,5 mille tonnes de riz au Sénégal, soit respectivement entre 62,6% et 59,3% des importations issues des grands partenaires après près de 80% en 2021 (soit 895,0 mille tonnes). Toutefois, il est noté une baisse des quantités importées en 2019 et en 2022. La baisse observée en 2022, serait due aux restrictions notées sur les exportations de brisure de riz par l'Inde. Avec des importations en moyenne de plus de 55%, le Sénégal connaît une forte dépendance vis-à-vis du marché indien pour son approvisionnement en riz. A cet effet, toute restriction d'exportations de riz décidée par les autorités indiennes compliquerait l'approvisionnement du Sénégal et pourrait exacerber des tensions sur le marché national.

Figure 11 : Principaux fournisseurs de riz (en milliers de tonne)

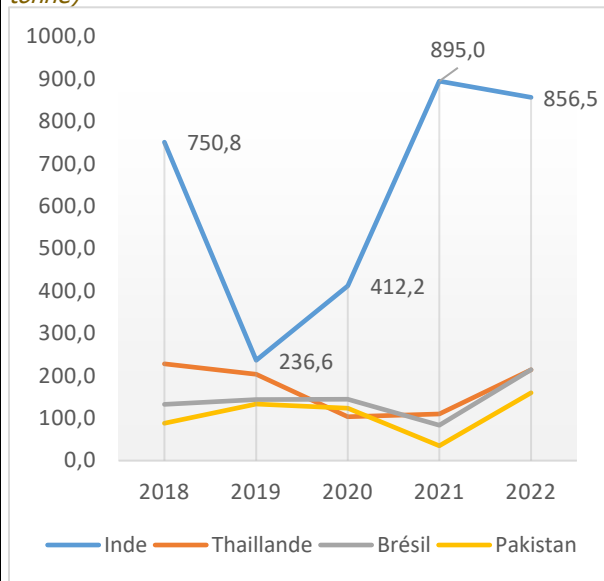
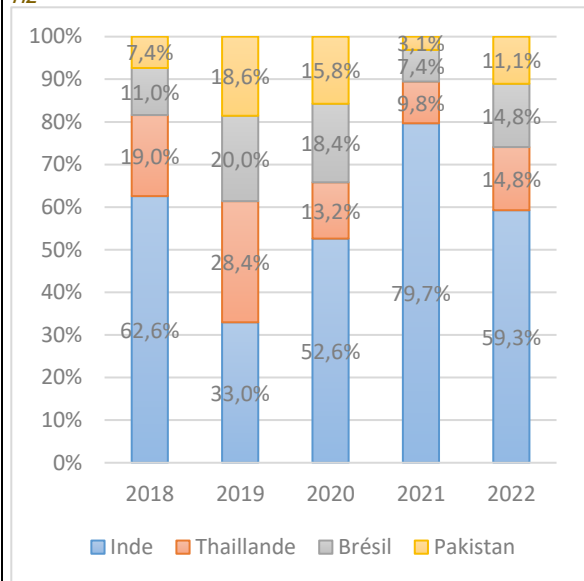


Figure 12 : Répartition des principaux fournisseurs de riz



Source : TRADE MAP, calculs DGSE

Conclusion

Le riz constitue une céréale stratégique pour le Sénégal compte tenu de sa place dans la consommation des ménages et son poids sur la balance commerciale du pays. Les importations sénégalaises de riz s'élèvent à 1,49 millions de tonnes en 2022, soit en valeur 346,8 milliards de CFA. Sur la dernière décennie, les pouvoirs publics ont affiché une volonté d'arriver à une autosuffisance en riz et de réduire la vulnérabilité du pays en matière de sécurité alimentaire avec de nombreuses initiatives notamment le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) ainsi que des interventions en termes d'aménagements hydroagricoles, de construction d'infrastructures de stockage, de fourniture d'équipements et d'amélioration des mécanismes de financement. Toutefois, le pays reste encore dépendant de l'approvisionnement extérieur et les gaps à combler sont importants. Une situation qui l'expose aux turbulences sur le marché international. Face à la suspension des exportations de l'Inde et cette conjoncture peu favorable, les autorités devraient :

- ❖ suspendre de façon temporaire les réexportations des stocks de riz placés en entrepôt de stockage ;
- ❖ suspendre les exportations de riz local afin de renforcer les stocks à mettre à la disposition des consommateurs ;
- ❖ diversifier davantage les approvisionnements de riz provenant des autres principaux exportateurs que sont la Thaïlande, le Vietnam et, dans une certaine mesure, le Pakistan et les États-Unis ;
- ❖ constituer des stocks de sécurité pour parer aux éventuels déficits du marché ;
- ❖ promouvoir la production rizicole locale pour briser cette dépendance notamment dans les investissements structurants, la recherche dans les engrais, la formation des acteurs de la chaîne de valeurs et l'irrigation ;
- ❖ évaluer la politique d'autosuffisance en riz.

CONTACTS

104 Rue Carnot

Tél : 33 889 21 00

Mail : dgsfc@minfinances.sn

Site WWW : dgsfc.gouv.sn

BP : 4027